

## Développement Social du Quartier Montrapon/Fontaine-Ecu - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention du Conseil Général

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Au titre de la programmation 1991 du Développement Social des Quartiers, le Conseil Général du Doubs que nous remercions, a décidé au cours de sa réunion du 29 juillet 1991 d'accorder à la Ville une aide globale de 70 000 F pour le quartier de Montrapon/Fontaine-Ecu.

Cette participation départementale financerait les actions à caractère social suivantes :

- |   |          |
|---|----------|
| - APAS Accompagnement scolaire                    | 10 000 F |
| - Régie de Quartier Fontaine-Ecu (fonctionnement) | 50 000 F |
| - FRATE Alphabétisation femmes                    | 10 000 F |

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement d'une subvention de 70 000 F,
  - inscrire en recettes cette somme sur le chapitre 945.90.7373.47030,
  - réaffecter cette somme en dépenses sur le chapitre 945.90.657.47030,
  - et à verser les subventions aux associations suivantes :
- |                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| - APAS                           | 10 000 F |
| - Régie de Quartier Fontaine-Ecu | 50 000 F |
| - FRATE                          | 10 000 F |

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.